



**Commission permanente de Contrôle linguistique**  
**rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES**

---

Bruxelles, le 9 juillet 2019

[...]

[...]

Concerne : plainte à l'encontre du Service Public de Wallonie, DGO3- Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement relative à une « déclaration d'investissement » rédigée uniquement en français

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 05 juillet 2019, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée par Madame la Médiatrice de la Communauté germanophone de Belgique pour le compte d'une citoyenne germanophone, Madame [...], domiciliée [...] à 4760 BULLANGE à l'encontre du Service Public de Wallonie (SPW), DGO3- Agriculture, Ressources Naturelles et Environnement concernant une « déclaration d'investissement », portant le numéro de dossier 8-13-0470/5, rédigée uniquement en français et signée le 02 juin 2013 par la plaignante qui y a apposée les mentions « lu et approuvé » en allemand (« *gelesen und genehmigt* »).

Nous vous avons interrogé à ce sujet dans des lettres datées du 12 mars 2019 et du 18 avril 2019.

Dans une lettre datée du 25 mars 2019, vous nous avez informé que le dossier avait été transmis à votre administration pour examen et que vous nous tiendriez informé du suivi mais aucunes nouvelles ne nous est parvenues.

La CPCL s'autorise par conséquent à baser son avis sur les données qui lui ont été communiquées unilatéralement par le plaignant.

\*  
\*       \*

Le document contesté dans la présente plainte est une « déclaration d'investissement » qui a été signée le 02 juin 2013 par la plaignante.

La plainte a été introduite le 4 mars 2019, soit plus de 5 ans après la signature de ladite déclaration.

La CPCL est d'avis que la plaignante a dépassé le délai raisonnable dont elle disposait pour lutter contre la « déclaration d'investissement ».

La CPCL est dès lors d'avis que la plainte n'est plus recevable.

Copie du présent avis est notifiée à la plaignante.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE